

Barème d'honoraires

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

CARTE PROFESSIONNELLE

Délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin

Garantie Financière sans maniement de fonds 30 000 € (Crédit Agricole Alsace Vosges)

Numéro de Carte 49 / 2012

Honoraires de VENTE T.T.C

Sauf convention différente entre les parties indiquées au mandat, les honoraires de vente, exprimés en pourcentage appliqués au montant de la transaction, sont les suivants :

Jusqu'à 100 000 €	8,00 % ttc (minimum 2500 € ttc)
De 100 001 € à 250 000 €	7,00 % ttc
De 250 001 € à 600 000 €	6,00 % ttc
De 600 001 € et plus	5,00 % ttc

L'agence Terroine-Immobilier informe à sa clientèle que travaillant en collaboration avec différentes agences immobilières, ce sont les honoraires de l'agence détentricice du mandat qui s'appliquent à la transaction, ceci dans le cadre d'une délégation de mandat.

Les honoraires ainsi appliqués à cette vente peuvent donc être différents et varier significativement de ceux affichés ci-dessus car correspondant à ceux de l'agence mandatée.

Barème d'honoraires

Honoraires de GESTION T.T.C

En fonction des mandats, les taux maximums pratiqués sont les suivants :

- Honoraires de gestion 7,50 % des encaissements mensuels

Honoraires de LOCATION T.T.C

Les honoraires de LOCATION comprennent les prestations suivantes :

La visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée (***) en Zone Tendue : Strasbourg et CUS)

	<u>Locataire</u>	<u>Propriétaire</u>
<u>BAUX D'HABITATION(Calculés sur la base du Loyer Annuel Hors Charges)</u> Cas Général *** dans la limite légale par M ² habitable de 13 €	13€/m ²	13€/m ²
<u>FORFAITS STUDIOS</u> Cas Général *** dans la limite légale par M ² habitable de 13 €	13€/m ²	13€/m ²
<u>AVENANT AU BAIL EN CAS DE COLOCATION</u> *** dans la limite légale par M ² habitable de 10 € Etant entendu que les prestations ne comprennent pas l'état des lieux d'entrée	170 €	170 €
<u>LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL</u> Calculé sur la base du loyer triennal Hors Charges	15 %	